

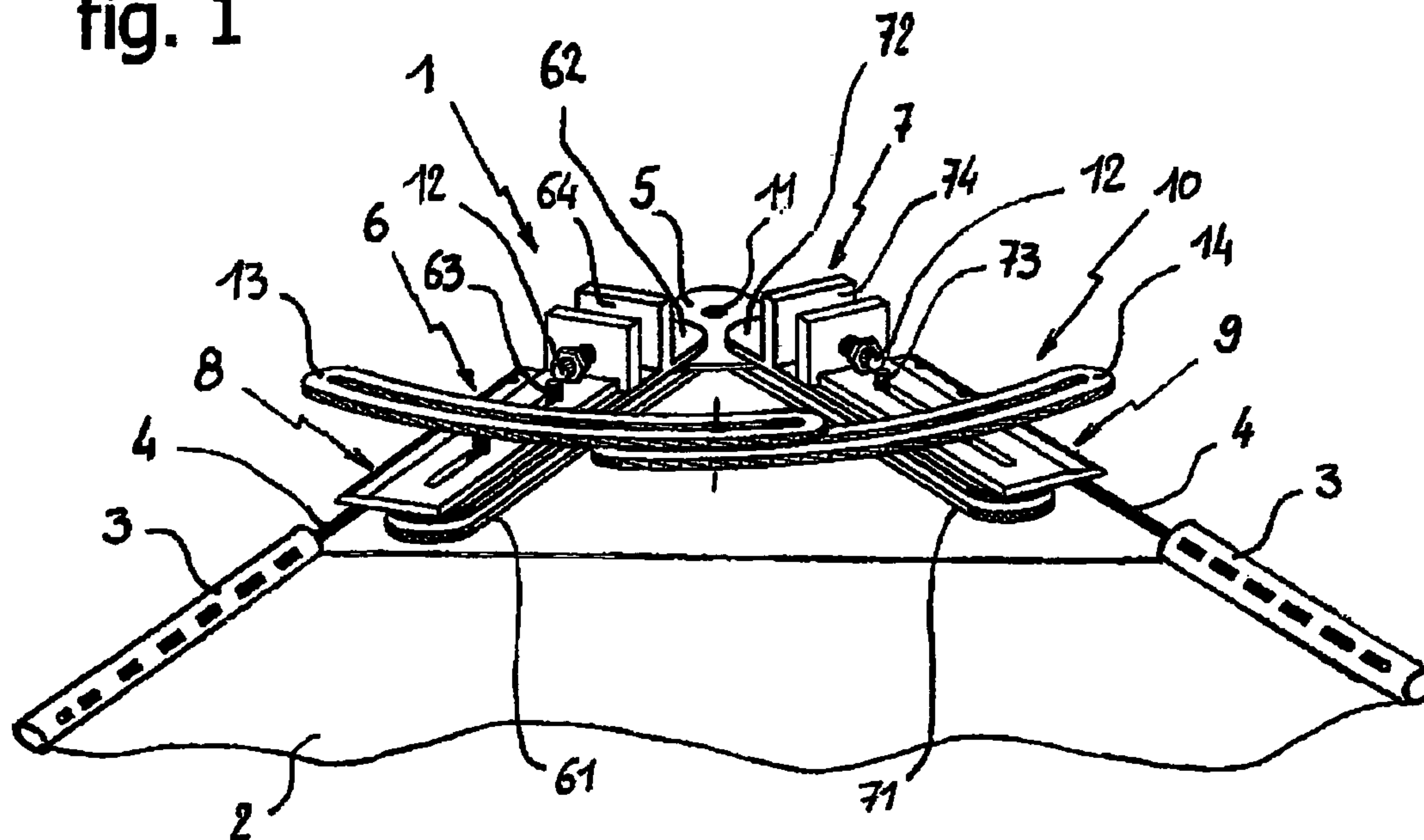


(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2010/01/08
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2010/07/15
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2011/07/11
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2010/000018
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2010/079290
 (30) Priorités/Priorities: 2009/01/09 (FR09.00093);
 2009/07/06 (FR09/03330)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *E04B 9/30* (2006.01),
G09F 15/00 (2006.01), *G09F 17/00* (2006.01)
 (71) Demandeur/Applicant:
 NORMALU, FR
 (72) Inventeurs/Inventors:
 MEYER, YVES, FR;
 WEIT HALLER, GUILLAUME, FR
 (74) Agent: OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP

(54) Titre : PLATINE DE FIXATION REGLABLE POUR TENDRE SANS DEFORMATION PAR DES CABLES UNE
 NAPPE SOUPLE
 (54) Title: ADJUSTABLE FASTENING PLATE FOR TENSIONING A FLEXIBLE SHEET BY CABLES WITHOUT
 CHANGING THE SHAPE THEREOF

fig. 1



(57) Abrégé/Abstract:

L'invention a pour objet une platine (1) de fixation réglable destinée à une fausse paroi constituée d'un nappe (2) souple munie le long de chacun de ses bords d'au moins une ganse (3) et un câble (4) logé dans lesdites ganses (3), lesdits câbles (4) étant fixés par le biais de ladite platine (1) aux murs et /ou plafond d'un local pour maintenir en position ladite nappe (2) remarquable en ce qu'elle se comprend une plaque de base (5) fixée au local, une première branche (6) et une deuxième branche (7) articulées à ladite plaque de base (5), un premier et un deuxième coulisseaux (8, 9) recevant chacun un câble (4) et étant apte à coulisser le long desdites première et deuxième branches (6, 7) pour permettre la tension dudit câble (4), et un moyen de réglage (10) pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches (6, 7).

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2010/079290 A1

(43) Date de la publication internationale
15 juillet 2010 (15.07.2010)

- (51) Classification internationale des brevets :
E04B 9/30 (2006.01) *G09F 17/00* (2006.01)
G09F 15/00 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2010/000018
- (22) Date de dépôt international :
8 janvier 2010 (08.01.2010)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
09.00093 9 janvier 2009 (09.01.2009) FR
09/03330 6 juillet 2009 (06.07.2009) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
NORMALU [FR/FR]; Route de l'EDF, F-68680 Kembs (FR).
- (72) Inventeurs; et
(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : MEYER, Yves [FR/FR]; 10, rue des Alouettes, F-68170 Rixheim (FR). WEIT HALLER, Guillaume [FR/FR]; 23 rue de Colmar, F-68600 Dessenheim (FR).
- (74) Mandataire : GUIU, Claude; JURISPATENT DIJON, CABINET GUIU, 10, rue Paul Thénard, F-21000 Dijon (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : ADJUSTABLE FASTENING PLATE FOR TENSIONING A FLEXIBLE SHEET BY CABLES WITHOUT CHANGING THE SHAPE THEREOF

(54) Titre : PLATINE DE FIXATION REGLABLE POUR TENDRE SANS DEFORMATION PAR DES CABLES UNE NAPPE SOUPLE

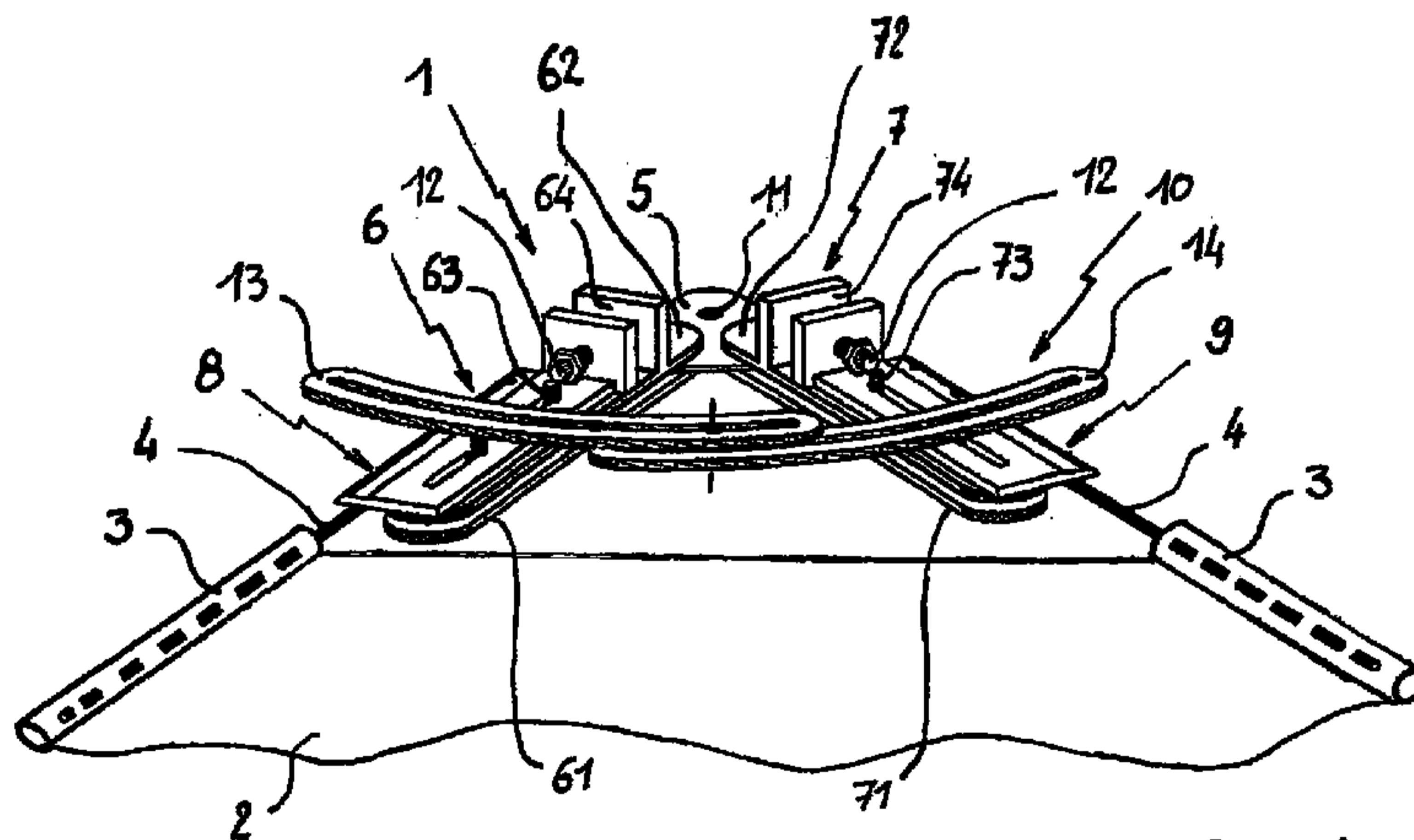


fig. 1

(57) Abstract : The invention relates to an adjustable fastening plate (1) intended for a fake wall made of a flexible sheet (2) provided, along each of the edges thereof, with at least one loop (3) and a cable (4) placed inside said loops (3), said cables (4) being attached, by means of the slant of said plate (1), to the walls and/or the ceiling of an indoor space for keeping said sheet (2) in position. The invention is remarkable in that it includes a base plate (5) attached to the indoor space, a first arm (6) and a second arm (7) hinged to said base plate (5), first and second slides (8, 9) that each receive a cable (4) and which are slidable along said first and second arms (6, 7) so as to enable the tensioning of said cable (4), and an adjusting means (10) for adjusting the angular distance between the first and second arms (6, 7).

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]



WO 2010/079290 A1

WO 2010/079290 A1 

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

L'invention a pour objet une platine (1) de fixation réglable destinée à une fausse paroi constituée d'une nappe (2) souple munie le long de chacun de ses bords d'au moins une ganse (3) et un câble (4) logé dans lesdites ganses (3), lesdits câbles (4) étant fixés par le biais de ladite platine (1) aux murs et /ou plafond d'un local pour maintenir en position ladite nappe (2) remarquable en ce qu'elle se comprend une plaque de base (5) fixée au local, une première branche (6) et une deuxième branche (7) articulées à ladite plaque de base (5), un premier et un deuxième coulisseaux (8, 9) recevant chacun un câble (4) et étant apte à coulisser le long desdites première et deuxième branches (6, 7) pour permettre la tension dudit câble (4), et un moyen de réglage (10) pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches (6, 7).

- 1 -

PLATINE DE FIXATION REGLABLE POUR TENDRE SANS DEFORMATION
PAR DES CABLES UNE NAPPE SOUPLE

La présente invention concerne une platine de fixation réglable pour tendre sans déformation, notamment par ses angles, une nappe destinée à la réalisation de fausses parois telles que les faux plafonds et les faux
5 murs.

Les fausses parois tendues par les angles comprennent classiquement au moins une nappe souple tendue réalisée en matière élastique, par exemple en polychlorure de vinyle (PVC), munie le long de chacun de ses bords d'au moins une
10 ganse, et un câble logé dans lesdites ganses, lesdits câbles étant fixés aux murs ou au plafond d'un local dans un bâtiment pour maintenir en position ladite nappe.

Une des principales difficultés rencontrées dans la technique de mise en place de ce type de fausses parois est
15 que cette nappe, pour offrir un bel aspect, doit être fortement tendue. Or, les fausses parois sont généralement disposées dans des pièces de surfaces relativement importantes, ce qui impose d'exercer sur chacune des extrémités des câbles des forces de tension importantes. En
20 outre, les câbles présentant une certaine élasticité ont tendance à se déformer notamment au droit de leur point de fixation sous l'effet de la tension exercée par la nappe. On obtient alors une nappe dont les bords de sont pas rectilignes et qui est généralement froissée aux environs
25 de ses angles, ce qui peut endommager la nappe et présente un aspect peu esthétique.

Une autre difficulté consiste en la mise sous tension desdits câbles car en règle générale l'accès au point de fixation de ces derniers est particulièrement exigü afin de
30 ne pas altérer l'aspect de l'ensemble de la fausse paroi en laissant un espace trop important entre celle-ci et le mur ou le plafond.

La présente invention vise donc à remédier aux inconvénients de l'art antérieur en procurant un nouveau système de fixation angulaire de ces fausses parois.

A cet égard, la présente invention a pour objet une
5 platine de fixation réglable destinée à la fixation et la mise sous tension d'une fausse paroi constituée d'une nappe souple munie le long de chacun de ses bords d'au moins une ganse et un câble logé dans lesdites ganses, lesdits câbles étant fixés par le biais de ladite platine aux murs et/ou
10 plafond d'un local pour maintenir en position ladite nappe. Ladite platine est remarquable en ce qu'elle comprend une plaque de base comportant trois orifices débouchants et fixée au local par l'un de ses orifices, une première branche articulée suivant l'axe du deuxième orifice de
15 ladite plaque de base, une deuxième branche articulée suivant l'axe du troisième orifice de ladite plaque de base, un premier et un deuxième coulisseaux disposés respectivement sur les première et deuxième branches, recevant chacun un câble et étant apte à coulisser le long
20 desdites première et deuxième branches pour permettre la tension dudit câble, et un moyen de réglage pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches.

De par sa conception, cette platine permet, de
25 maintenir, d'une part, la nappe et, d'autre part, d'exercer une tension suffisante sur ladite nappe.

Selon une autre caractéristique, la platine s'adapte à différent format de nappe en permettant un réglage angulaire allant de 0 à 180° par le biais de secteur.

30 Selon une dernière caractéristique, cette platine permet d'exercer une tension suffisante sur les câbles posés dans les ganses périphériques après la mise en place de la toile.

On décrira ci-après à titre d'exemple non limitatif,

une forme d'exécution de la présente invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective avant d'une platine de fixation réglable selon l'invention,

5 - la figure 2 est une vue en perspective arrière d'une platine de fixation réglable selon l'invention,

- la figure 3 est une vue de dessus d'une platine de fixation réglable selon l'invention sans nappe,

10 - la figure 4 est une vue en perspective d'un des coulisseaux de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des câbles,

- la figure 5 est une vue en perspective de l'autre coulisseau de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des câbles,

15 - la figure 6 est une vue en perspective avant d'une deuxième variante de la platine de fixation réglable selon l'invention,

20 - la figure 7 est une vue en perspective arrière de la deuxième variante de la platine de fixation réglable selon l'invention,

- la figure 8 est une vue de dessus de la deuxième variante de la platine de fixation réglable selon l'invention sans nappe,

25 - la figure 9 est une vue en perspective d'un des coulisseaux de la deuxième variante de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des câbles,

30 - la figure 10 est une vue en perspective de l'autre coulisseau de la deuxième variante de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des câbles,

- la figure 11 est une vue en perspective d'un des organes de tension de la deuxième variante de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des

câbles,

- la figure 12 est une vue en perspective de l'autre organe de tension de la deuxième variante de la platine de fixation réglable qui permet la fixation et la tension des câbles.

On décrira ci-après une utilisation en position horizontale de la platine de fixation réglable pour un faux plafond. Il va de soi que cette platine peut être également utilisée par des fausses parois verticales ou même inclinées.

En référence aux figures 1 à 3, la platine 1 de fixation réglable, selon l'invention, est destinée à la fixation et la mise sous tension d'une nappe 2 souple munie le long de chacun de ses bords d'au moins une ganse 3, et un câble 4 logé à l'intérieur desdites ganses 3, lesdits câbles 4 étant fixés grâce à ladite platine 1 aux murs d'un local dans un bâtiment pour maintenir en position ladite nappe 2 et ainsi former un faux plafond.

Pour ce faire, la platine 1 comprend une plaque de base 5 globalement horizontale comportant trois orifices 11 débouchants d'axe vertical et fixée par l'un desdits orifices 11 au mur, une première branche 6 articulée suivant l'axe du deuxième orifice 11 de ladite plaque de base 5, une deuxième branche 7 articulée suivant l'axe du troisième orifice 11 de ladite plaque de base 5, un premier et un deuxième coulisseaux 8, 9 disposés respectivement sur les première et deuxième branches 6, 7, chacun recevant un câble 4 et étant apte à coulisser le long desdites première et deuxième branches 6, 7 pour permettre la tension dudit câbles 4 ; un moyen de réglage 10 pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches 6, 7.

La plaque de base 5 a avantageusement une forme générale de triangle et comporte un orifice 11 à proximité de chacun de ses trois sommets, deux de ses orifices 11

permettant l'articulation des première et deuxième branches 6, 7 et le troisième permettant la fixation de la platine 1 à un mur du local par le moyen d'un tendeur à vis, par exemple.

5 La première branche 6 comprend une plaque inférieure 61 et une plaque supérieure 62 globalement horizontales et de forme allongée, lesdites plaques inférieure et supérieure 61, 62 étant superposées, disposées de part et d'autre de la plaque de base 5, et
10 articulées à cette dernière à l'une de leurs extrémités par un boulon d'axe vertical (non représentée afin de ne pas surcharger les dessins) traversant l'un des orifices 11 de ladite plaque de base 5.

On désigne par plaque supérieure la plaque recevant
15 le coulisseau.

Lesdites plaques inférieure et supérieure 61, 62 sont assemblées entre elles par deux boulons (non représentés), par exemple.

La plaque supérieure 62 comporte également deux
20 tenons 63 disposés le long de son axe longitudinal, et une languette 64 verticale en forme générale de parallélépipède dont deux de ses faces verticales sont perpendiculaires audit axe longitudinal, lesdits tenons 63 et la languette 64 étant issus perpendiculairement de la face
25 supérieure de la plaque supérieure 62. La languette 64 comprend en outre un orifice 65 d'axe horizontal traversant de part en part ladite languette 64.

Par analogie, la deuxième branche 7 comporte également une plaque inférieure 71 et une plaque
30 supérieure 72, lesdites plaques inférieure et supérieure 71, 72 étant superposées, disposées de part et d'autre de la plaque de base 5, et articulées à cette dernière à l'une de leurs extrémités par un boulon d'axe vertical (non représentée afin de ne pas surcharger les

dessins) traversant un autre orifice 11 de ladite plaque de base 5.

Lesdites plaques inférieure et supérieure 71, 72 sont assemblées entre elles par deux boulons (non représentée),
5 par exemple.

La plaque supérieure 72 comporte également deux tenons 73 disposés le long de son axe longitudinal, et une languette 74 verticale en forme générale de parallélépipède dont deux de ses faces verticales sont perpendiculaires
10 audit axe longitudinal, lesdits tenons 73 et languette 74 étant issus perpendiculairement de la face supérieure de la plaque supérieure 72. La languette 74 comprend en outre un orifice 75 d'axe horizontal traversant de part en part ladite languette 74.

15 Dans un mode préférentiel de réalisation et afin d'uniformiser la fabrication et donc de réduire les coûts, les première et deuxième branches 6, 7 sont avantageusement identiques.

De même, les tenons 63, 73 sont de préférence des vis
20 à tête fraisée fixées dans des taraudages débouchants d'axe vertical respectivement dans les plaques supérieures 62, 72. Pour des raisons de compacité, la face inférieure desdites plaques supérieures 62, 72 comporte des fraisages pour recevoir les têtes de vis.

25 La platine 1, selon l'invention, comporte également un premier et un deuxième coulisseaux 8, 9 disposés respectivement sur le dessus des plaques supérieures 62, 72 des première et deuxième branche 6, 7.

En référence à la figure 4, le premier coulisseau 8
30 comporte un élément 81 globalement horizontal en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un tube 82 le long de tout ou partie d'un des bords longitudinaux dudit élément 81 et une languette 83 verticale en forme générale de parallélépipède s'étendant perpendiculairement depuis

l'une des arêtes latérales de la face inférieure de l'élément 81.

L'élément 81 du premier coulisseau 8 comprend deux lumières 84 de préférence de forme oblongue, traversant
5 verticalement de part en part ledit élément 81 et étant aptes à coopérer avec les tenons 63 de la plaque supérieure 62 de la première branche 6 pour permettre le coulissement du premier coulisseau 6 sur cette dernière.

Le tube 82 est apte à recevoir un câble 4 pour
10 permettre sa solidarisation avec la platine 1. Il comporte par cela, deux orifices 85 radiaux débouchant à l'intérieur dudit tube 82 et permettant la mise en place de moyens de serrage (non représentés) pour immobiliser le câble 4 à l'intérieur du tube 82. Ainsi, les orifices 85 sont de
15 préférence des taraudages et les moyens de serrage des vis.

La languette 83 comporte un orifice 86 d'axe horizontal situé au voisinage du milieu de la face verticale issue du bord latéral de l'élément 81 et traversant ladite languette 83 de part en part.

Par analogie et en référence avec la figure 5, le
20 deuxième coulisseau 9 comporte un élément 91 globalement horizontal en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un tube 92 le long de tout ou partie d'un des bords longitudinaux dudit élément 91 et une languette 93
25 verticale en forme générale de parallélépipède s'étendant perpendiculairement depuis l'une des arêtes latérales de la face inférieure dudit élément 91.

Le tube 92 est apte à recevoir un câble 4 et comporte deux orifices 95 radiaux permettant la mise en place de
30 moyens de serrage (non représentés) pour immobiliser le câble 4 à l'intérieur du tube 92. Ainsi, les orifices 95 sont de préférence des taraudages et les moyens de serrage des vis.

La languette 93 comporte un orifice 96 d'axe

horizontal situé au voisinage du milieu de la face verticale issue du bord latéral de l'élément 91 et traversant ladite languette 93 de part en part.

Les orifices 86, 96 des languettes 83, 93 sont de préférence des taraudages globalement coaxiaux avec les orifices 65, 75 des languettes 64, 74 respectives des première et deuxième branches 6, 7, lorsque les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 sont positionnés sur ces dernières.

Pour des raisons de standardisation, les languettes 83, 93 les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 ont les mêmes dimensions que les languettes 64, 74 des première et deuxième branches 6, 7.

Toutefois, pour éviter que les câbles 4, qui passent dans les tubes 82, 92, ne soient situés dans la zone entre la première et la deuxième branches 6, 7, les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 sont avantageusement symétriques par rapport à l'axe de leurs lumières 84, 94.

La platine 1, selon l'invention, comporte en outre au moins deux moyens de tension 12. L'un desdits moyens de tension 12 est apte à coopérer simultanément avec l'orifice 65 de la première branche 6 et l'orifice 86 du premier coulisseau 8, et l'autre est apte à coopérer simultanément avec l'orifice 75 de la deuxième branche 7 et l'orifice 96 du deuxième coulisseau 9 pour faire coulisser lesdits coulisseaux 8, 9 le long de leur lumières 84, 94 en appui sur les tenons 63, 73 afin de mettre sous tension les câbles 4.

Les moyens de tension 12 sont avantageusement des vis introduites dans les orifices 65, 75 des première et deuxième branches 6, 7 et vissées dans les orifices 86, 96 (avantageusement taraudés) des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 de sorte que la rotation des vis provoque un déplacement des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 par

rapport aux première et deuxième branches 6, 7 et donc une tension (ou une détente suivant le sens de déplacement) des câbles 4. Après avoir obtenu la tension des câbles 4 souhaité, la position des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 est verrouillée en vissant des écrous sur les moyens de tension 12 pour faire contre-écrou et immobiliser les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 par rapport aux première et deuxième branches 6, 7. De plus pour accroître le verrouillage et éviter l'arc-boutement des premier et deuxième coulisseaux 8, 9, on peut visser un écrou sur les tenons 63, 73 situés près des languettes 83, 93.

Pour éviter un arc-boutement des coulisseaux 8, 9, les axes des orifices 65, 75, 86, 96 et les axes longitudinaux des lumières 84, 94 appartiennent avantageusement au même plan vertical.

La platine 1, selon l'invention, comprend également un moyen de réglage 10. Ledit moyen de réglage est de préférence un premier et un deuxième secteurs 13, 14 disposés respectivement sur lesdits premier et deuxième coulisseaux 8, 9, aptes à coulisser l'un par rapport à l'autre puis à être solidarisés ensemble, mais aussi aptes à coulisser par rapport auxdits premier et deuxième coulisseaux 8, 9. Chaque secteur 13, 14 est une lame globalement horizontale en forme générale d'arc de couronne comprenant respectivement une lumière 131, 141 le long de sa ligne médiane. Les premier et deuxième secteurs 13, 14 sont solidarisés ensemble à l'une de leurs extrémités par au moins un moyen de fixation (non représenté), qui est avantageusement un boulon traversant simultanément la lumière 131 du premier secteur 13 et la lumière 141 du deuxième secteur 14. Cette configuration permet de faire coulisser lesdits premier et un deuxième secteurs 13, 14 l'un par rapport à l'autre afin de faire varier la longueur

hors-tout de l'ensemble constitué par le premier et un deuxième secteurs 13, 14.

Ledit ensemble est alors fixé à l'extrémité libre du premier secteur 13 sur le dessus du premier coulisseau 8 et
5 à l'extrémité libre du deuxième secteur 14 sur le dessus du deuxième coulisseau 9, en venant engager le tenon 63 situé à l'extrémité libre de la première branche 6 dans l'extrémité libre de la lumière 131 du premier secteur 13 et le tenon 73 situé à l'extrémité libre de la deuxième
10 branche 7 dans l'extrémité libre de la lumière 141 du deuxième secteur 14.

Cette configuration permet de régler l'écartement angulaire relatif entre les première et deuxième branches 6, 7 en faisant coulisser les tenons 63, 73
15 respectivement le long des lumières 131, 141. Après avoir obtenu l'écartement souhaité, la position des première et deuxième branche 6, 7 est verrouillée en vissant par exemple un écrou sur les tenons 63, 73 pour immobiliser les premier et un deuxième secteurs 13, 14 par rapport aux
20 première et deuxième branches 6, 7.

On comprend bien que pour des nappes 2 comportant des angles aigus, on pourra n'employer qu'un seul secteur 13 disposé sur lesdits premier et deuxième coulisseaux 8, 9 et apte à coulisser par rapport auxdits premier et deuxième
25 coulisseaux 8, 9 sans sortir du cadre de la présente invention.

Toutefois, l'emploi d'un premier et un deuxième secteurs 13, 14 avantageusement identiques permet un écartement angulaire des première et deuxième branches 6, 7
30 entre elles allant de 0 à 180 degrés.

Ainsi, la platine 1, selon l'invention, est particulièrement adaptée aux nappes 2 dont le contour a une forme générale de polygone et possédant des ganses le long de chacun de leurs bords, mais également aux nappes 2 dont

le contour est une courbe continue et possédant des ganses le long d'une partie de leur périphérie.

De même, pour des questions évidentes de légèreté, la plupart des éléments constituant la platine 1, selon
5 l'invention, sont réalisés dans un alliage léger, par exemple un alliage d'aluminium.

Enfin, pour éviter d'altérer la nappe 2 et de blesser l'installateur chargé de la mise en place du faux plafond, la plupart des éléments constituant la platine 1, selon
10 l'invention, ne possèdent pas d'angles vifs.

Lors du montage d'un faux-plafond dans une pièce, l'installateur aura donc pourvu l'extrémité supérieure des murs de moyens d'attache tels que des crochets aptes à coopérer avec l'orifice 11 libre de la plaque de base 5 des
15 platines 1. La nappe 2, de préférence polygonale, est pourvue le long de chacun de ses bords de ganses 3 dans lesquelles sont logés des câbles 4. A chaque sommet de la nappe 2, on placera une platine 1 et on insérera puis immobilisera les extrémités des câbles 4 rejoignant lesdits
20 sommets dans les tubes 82, 92 respectifs des premier et deuxième coulisseaux 8, 9. Ensuite, on mettra sous tension les câbles 4 à l'aide des moyens de tensions 12 et du déplacement desdits coulisseaux 8, 9. Enfin, on réglerà les premier et deuxième secteurs 13, 14, pour obtenir
25 l'écartement angulaire souhaité, entre les première et deuxième branches 6, 7 de chacune des platines 1 et de cette manière supprimer l'aspect froissé de la nappe 2.

Cependant, avec une platine 1 telle que celle décrite précédemment la mise sous tension des câbles 4 peut
30 s'avérer délicate car les moyens de tension 12 ont des courses limitées et ne permettent donc pas toujours d'obtenir une tension parfaite desdits câbles 4.

Ainsi pour palier cet inconvénient, la présente invention a également pour objet une deuxième variante de

réalisation, selon laquelle en référence aux figures 6 à 12, la platine 20 est semblable à la platine 1 précédemment décrite en ce qu'elle comprend une plaque de base 5 globalement horizontale comportant trois orifices 11 débouchants d'axe vertical et fixée par l'un desdits orifices 11 au mur, une première branche 6 articulée suivant l'axe du deuxième orifice 11 de ladite plaque de base 5, une deuxième branche 7 articulée suivant l'axe du troisième orifice 11 de ladite plaque de base 5, un premier et un deuxième coulisseaux 8, 9 disposés respectivement sur les première et deuxième branches 6, 7, chacun recevant un câble 4 et étant apte à coulisser le long desdites première et deuxième branches 6, 7 pour permettre la tension dudit câbles 4 ; un moyen de réglage 21 pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches 6, 7.

En outre, les première et deuxième branches 6, 7 de la platine 20 comportent chacune une plaque inférieure 61, 71 et une plaque supérieure 62, 72, lesdites plaques inférieure et supérieure 61, 62, 71, 72 étant superposées, articulées à ladite plaque de base 5 et assemblées entre elles par deux boulons (non représentés), par exemple.

Les plaques supérieures 62, 72 comportent deux tenons 63, 73 disposés le long de son axe longitudinal et issus perpendiculairement de la face supérieure desdites plaques supérieures 62, 72.

Toutefois, la platine 20 se différencie de la platine 1 précédemment décrite en ce que ses plaques supérieures 62, 72 ne comportent pas de languettes 64, 74 et en ce qu'elle comporte à la place un premier et un deuxième organes de tension 22, 23 de câbles 4, chacun étant fixé respectivement sur chacune des première et deuxième branches 6, 7, lesdits premier et deuxième organes de tension 22, 23 étant aptes à coopérer avec

respectivement les premier et deuxième coulisseaux 8, 9.

Par analogie avec les premier et deuxième coulisseaux 8, 9, les premier et deuxième organes de tension 22, 23 comportent chacun avantageusement et
5 respectivement un élément 221, 231 globalement horizontal en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un tube 222, 232 le long de tout ou partie d'un des bords longitudinaux dudit élément 221, 231 et une languette 223, 233 verticale en forme générale de
10 parallélépipède s'étendant perpendiculairement depuis l'une des arêtes latérales de la face supérieure de l'élément 221, 231.

De même, les éléments 221, 231 comprennent avantageusement et respectivement deux orifices 224, 234
15 traversant verticalement de part en part lesdits éléments 221, 231 et étant aptes à coopérer, par exemple, avec des vis (non représentées sur les figures) pour fixer lesdits éléments 221, 231 respectivement sur les plaques supérieures 62, 72 des première et deuxième branche 6, 7.

20 Chaque tube 222, 232 est apte à recevoir un câble 4 pour permettre la mise sous tension dudit câble 4. Il comporte pour cela, au moins un orifice 225, 235 radial débouchant à l'intérieur dudit tube 222, 232 et permettant la mise en place de moyens de serrage (non représentés)
25 pour immobiliser le câble 4 à l'intérieur du tube 222, 232. Ainsi, l'orifice 225, 235 est de préférence un taraudage et les moyens de serrage des vis.

La languette 223, 233 comporte un orifice 226, 236 d'axe horizontal situé au voisinage du milieu de la face
30 verticale issu du bord latéral de l'élément 221, 231 et traversant ladite languette 223, 233 de part en part.

Les orifices 226, 236 des languettes 223, 233 sont de préférence des trous lisses globalement coaxiaux avec les orifices 86, 96 des languettes 83, 93 respectives des

premier et deuxième coulisseaux 8, 9, lorsque ces derniers sont positionnés respectivement sur les première et deuxième branches 6, 7.

Par analogie avec les premier et deuxième
5 coulisseaux 8, 9, les premier et deuxième organes de tension 22, 23 sont symétriques par rapport à l'axe de leurs orifices 226, 236.

Comme la platine 1 précédemment décrite, la platine 20, selon l'invention, comporte en outre au moins
10 deux moyens de tension 12. L'un desdits moyens de tension 12 est apte à coopérer simultanément avec l'orifice 226 du premier organe de tension 22 et l'orifice 86 du premier coulisseau 8, et l'autre est apte à coopérer simultanément avec l'orifice 236 du deuxième
15 organe de tension 23 et l'orifice 96 du deuxième coulisseau 9 pour faire coulisser lesdits coulisseaux 8, 9 le long de leur lumières 84, 94 en appui sur les tenons 63, 73 afin de mettre sous tension les câbles 4.

Par ailleurs, la platine 20 se différencie également
20 de la platine 1 précédemment décrite par son moyen de réglage 21 pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches 6, 7. En effet, ledit moyen de réglage 21 comporte un premier et un deuxième secteurs 24, 25 fixés à l'une de leurs extrémités
25 respectivement sur lesdits premier et deuxième coulisseaux 8, 9 et aptes à coulisser l'un par rapport à l'autre puis à être solidarisés ensemble. Chaque secteur 24, 25 est une lame globalement horizontale en forme générale d'arc de couronne comprenant respectivement
30 un orifice 241, 251 débouchant à chacune de ses extrémités et une lumière 242, 252 le long de sa ligne médiane située entre lesdits orifices 241, 251.

Les premier et deuxième secteurs 24, 25 sont solidarisés ensemble à l'une de leurs extrémités par deux

moyens de fixation (non représentés), qui sont avantagement des boulons. Ainsi, un premier moyen de fixation traverse simultanément un des orifices 241 du premier secteur 24 et la lumière 252 du deuxième
5 secteur 25, et le deuxième moyen de fixation traverse simultanément un des orifices 251 du deuxième secteur 25 et la lumière 242 du premier secteur 24. Cette configuration permet de faire coulisser lesdits premier et un deuxième secteurs 24, 25 l'un par rapport à l'autre afin de faire
10 varier la longueur hors-tout de l'ensemble constitué par ces derniers et donc d'obtenir l'écartement angulaire souhaité entre les première et deuxième branche 6, 7.

Ledit ensemble est fixé à l'extrémité libre du premier secteur 24 sur le premier coulisseau 8 et à
15 l'extrémité libre du deuxième secteur 25 sur le deuxième coulisseau 9, en venant engager le tenon 63 situé à l'extrémité libre de la première branche 6 dans l'orifice 241 libre du premier secteur 24 et le tenon 73 situé à l'extrémité libre de la deuxième branche 7 dans
20 l'orifice 251 libre du deuxième secteur 25. Ensuite, on visse, par exemple, un écrou sur les tenons 63, 73 pour immobiliser les premier et un deuxième secteurs 24, 25 par rapport aux première et deuxième branches 6, 7.

Lors du montage d'un faux-plafond dans une pièce,
25 l'installateur aura donc pourvu l'extrémité supérieure des murs de moyens d'attache tels que des crochets aptes à coopérer avec l'orifice 11 libre de la plaque de base 5 des platines 20. La nappe 2, de préférence polygonale, est pourvue le long de chacun de ses bords de ganses 3 dans
30 lesquelles sont logés des câbles 4. A chaque sommet de la nappe 2, on place une platine 20 et on règle les premier et deuxième secteurs 22, 23, pour obtenir l'écartement angulaire souhaité entre les première et deuxième branches 6, 7 de chacune des platines 1 et de cette manière

supprimer l'aspect froissé de la nappe 2.

Ensuite, pour mettre sous tension les câbles 4, on va procéder de la manière suivante :

- au préalable, on prend soin sur la platine 20, d'une part, de desserrer les écrous sur les tenons 63, 73 afin de permettre le coulisement des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 et, d'autre part, d'écarter au maximum, à l'aide des moyens de tension 12, les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 des premier et deuxième organes de tension 22, 23.

- on insère, d'une part, l'extrémité de l'un des câbles 4 rejoignant lesdits sommets dans le tube 82 du premier coulisseau 8 puis dans le tube 222 du premier organe de tension 22 et, d'autre part, l'extrémité de l'autre des câbles 4 dans le tube 92 du deuxième coulisseau 9 puis dans le tube 232 du deuxième organe de tension 23,

- on bloque lesdits câbles 4 uniquement dans les tubes 82, 92 des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 à l'aide des moyens de serrage associés,

- on rapproche jusqu'au contact, à l'aide des moyens de tensions 12, les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 respectivement des premier et deuxième organes de tension 22, 23,

- on bloque lesdits câbles 4 dans les tubes 222, 232 des premier et deuxième organes de tension 22, 23 à l'aide des moyens de serrage associés et ensuite on débloque lesdits câbles 4 dans les tubes 82, 92 des premier et deuxième coulisseaux 8, 9,

- on écarte au maximum, à l'aide des moyens de tension 12, les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 des premier et deuxième organes de tension 22,

- on bloque lesdits câbles 4 dans les tubes 82, 92 des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 à l'aide des

moyens de serrage associés et ensuite on débloque lesdits câbles 4 dans les tubes 222, 232 des premier et deuxième organes de tension 22, 23,

- on rapproche jusqu'au contact si possible, à l'aide
5 des moyens de tensions 12, les premier et deuxième coulisseaux 8, 9 respectivement des premier et deuxième organes de tension 22, 23,

- on reproduit ainsi de suite les 4 étapes
10 précédentes jusqu'à obtenir une tension des câbles 4 adéquate, puis on bloque définitivement tous les moyens de serrages et les écrous sur les tenons 63, 73 des première et deuxième branches 6, 7.

Après avoir obtenu la tension des câbles 4 souhaité, la position des premier et deuxième coulisseaux 8, 9 est
15 verrouillée en vissant les écrous sur les moyens de tension 12 pour faire contre-écrou et immobiliser premier et deuxième coulisseaux 8, 9 par rapport aux première et deuxième branches 6, 7. De plus pour accroître le verrouillage et éviter l'arc-boutement des premier et
20 deuxième coulisseaux 8, 9, on peut visser un écrou sur les tenons 63, 73 situés près des languettes 83, 93.

Par ailleurs, on comprend bien que les tenons 63, 73 des plaques supérieures 62, 72 respectives des première et deuxième branches 6, 7 peuvent être remplacés par des
25 boulons ou tout autre moyen équivalent sans sortir du cadre de la présente invention.

Enfin, il va de soi que la présente invention, n'est pas limitée aux variantes d'exécution décrites ; mais elle peut être modifiée ou adaptée en fonction des besoins ou
30 des exigences particulières, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

- 18 -

REVENDICATIONS

1 - Platine (1, 20) de fixation réglable destinée à la fixation et la mise sous tension d'une fausse paroi constituée d'une nappe (2) souple munie le long de chacun de ses bords d'au moins une ganse (3) et un câble (4) logé dans lesdites ganses (3), lesdits câbles (4) étant fixés par le biais de ladite platine (1) aux murs et/ou plafond d'un local pour maintenir en position ladite nappe (2), **caractérisée** en ce qu'elle comprend une plaque de base (5) comportant trois orifices (11) débouchants et fixée au local par l'un de ses orifices (11), une première branche (6) articulée suivant l'axe du deuxième orifice (11) de ladite plaque de base (5), une deuxième branche (7) articulée suivant l'axe du troisième orifice (11) de ladite plaque de base (5), un premier et un deuxième coulisseaux (8, 9) disposés respectivement sur les première et deuxième branches (6, 7), recevant chacun un câble (4) et étant apte à coulisser le long desdites première et deuxième branches (6, 7) pour permettre la tension dudit câble (4), et un moyen de réglage (10, 21) pour régler l'écartement angulaire entre les première et deuxième branches (6, 7).

2 - Platine (1) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que le moyen de réglage (10) est un secteur (13, 14) disposé sur lesdits premier et deuxième coulisseaux (8, 9) et apte à coulisser par rapport auxdits premier et deuxième coulisseaux (8, 9).

3 - Platine (1) selon la revendication 1, **caractérisée** en ce que le moyen de réglage est un premier et un deuxième secteurs (13, 14) disposés respectivement sur lesdits premier et deuxième coulisseaux (8, 9), aptes à coulisser l'un par rapport à l'autre puis à être

- 19 -

solidarisés ensemble, mais aussi aptes à coulisser par rapport auxdits premier et deuxième coulisseaux (8, 9).

4 - Platine (1) selon la revendication précédente,
5 **caractérisée** en ce que chaque secteur (13, 14) est une plaque globalement horizontale en forme générale d'arc de couronne comprenant une lumière (131, 141) le long de sa ligne médiane.

10 5 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée** en ce que la première branche (6) et la deuxième branche (7) comprennent respectivement une plaque inférieure (61, 71) et une plaque supérieure (62, 72), lesdites plaques inférieure et
15 supérieure (61, 71 ; 62, 72) étant de forme allongée, superposées, disposées de part et d'autre de la plaque de base (5), articulées à cette dernière à l'une de leur extrémités et assemblées entre elles.

20 6 - Platine (1) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que les plaques supérieures (62, 72) comportent chacune deux tenons (63, 73) disposés le long de leur axe longitudinal et une languette (64, 74), lesdits tenons (63, 73) et languette (64, 74) étant issus
25 perpendiculairement de la face supérieure desdites plaques supérieures (62, 72) et lesdites languettes (64, 74) comprenant un orifice (65, 75) les traversant de part en part.

30 7 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée** en ce que la première branche (6) et la deuxième branche (7) sont identiques.

- 20 -

8 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée** en ce que le premier coulisseau (8) et le deuxième coulisseau (9) comportent respectivement un élément (81, 91) en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un tube (82, 92) le long de tout ou partie d'un des bords longitudinaux de ledit élément (81, 91), et une languette (83, 93) en forme générale de parallélépipède s'étendant perpendiculairement depuis une des arêtes latérales de la face inférieure dudit élément (81, 91) et comportant un orifice (86, 96) la traversant de part en part.

9 - Platine (1) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que les éléments (81, 91) respectifs des premier et deuxième coulisseaux (8, 9) comprennent chacun deux lumières (84, 94) aptes à coopérer respectivement avec les tenons (63, 73) des plaques supérieures (62, 72) des première et deuxième branches (6, 7).

20

10 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications 8 à 9, **caractérisée** en ce que les tubes (82, 92) respectifs des premier et deuxième coulisseaux (8, 9) sont aptes à recevoir chacun un câble (4) et à permettre sa solidarisation avec la platine (1).

11 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications 9 à 10, **caractérisée** en ce que les premier et deuxième coulisseaux (8, 9) sont avantageusement symétriques par rapport à l'axe de leurs lumières (84, 94).

30

12 - Platine (1) selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, **caractérisée** en ce que les axes des

- 21 -

orifices (65, 75, 86, 96) sont coaxiaux et appartiennent avantageusement au même plan que les axes longitudinaux des lumières (84, 94).

5 13 - Platine (1) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que elle comporte deux moyens de tension (12), l'un desdits moyens de tension (12) étant apte à coopérer simultanément avec l'orifice (65) de la première branche (6) et l'orifice (86) du premier
10 coulisseau (8), et l'autre étant apte à coopérer simultanément avec l'orifice (75) de la deuxième branche (7) et l'orifice (96) du deuxième coulisseau (9) pour faire coulisser lesdits coulisseaux (8, 9) le long de leurs lumières (84, 94) en appui sur les tenons (63, 73)
15 afin de mettre sous tension les câbles (4).

 14 - Platine (1) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que les moyens de tension (12) sont des
boulons.

20

 15 - Platine (20) selon la revendication 1, **caractérisée** en ce qu'elle comporte un premier et un deuxième organes de tension (22, 23) de câbles (4), chacun étant fixé respectivement sur chacune des première et
25 deuxième branches (6, 7), en ce que le moyen de réglage (21) comporte un premier et un deuxième secteurs (24, 25) fixés à l'une de leurs extrémités respectivement sur lesdits premier et deuxième coulisseaux (8, 9) et aptes à coulisser l'un par rapport à
30 l'autre puis à être solidarisés ensemble et en ce que la première branche (6) et la deuxième branche (7) comprennent respectivement une plaque inférieure (61, 71) et une plaque supérieure (62, 72), lesdites plaques inférieure et supérieure (61, 71 ; 62, 72) étant de forme allongée,

- 22 -

superposées, articulées de la plaque de base (5) et
assemblées entre elles, les plaques supérieures (62, 72)
comportant chacune deux tenons (63, 73) disposés le long de
leur axe longitudinal et issus perpendiculairement de la
5 face supérieure desdites plaques supérieures (62, 72).

16 - Platine (20) selon la revendication précédente,
caractérisée en ce que les premier et deuxième organes de
tension (22, 23) comportent chacun avantageusement et
10 respectivement un élément (221, 231) globalement horizontal
en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un
tube (222, 232) le long de tout ou partie d'un des bords
longitudinaux dudit élément (221, 231) et une
languette (223, 233) en forme générale de parallélépipède
15 s'étendant perpendiculairement de la face supérieure de
l'élément (221, 231) et comportant un orifice (226, 236)
débouchant.

17 - Platine (20) selon la revendication précédente,
20 **caractérisée** en ce que chaque tube (222, 232) est apte à
recevoir un câble (4) pour permettre sa mise sous tension
le tube (222, 232) comportant au moins un
orifice (225, 235) radial débouchant à l'intérieur dudit
tube (222, 232) et permettant la mise en place de moyens de
25 serrage pour immobiliser le câble (4) à l'intérieur du
tube (222, 232).

18 - Platine (20) selon l'une quelconque des
revendications 15 à 17, **caractérisée** en ce que les premier
30 et deuxième organes de tension (22, 23) sont symétriques.

19 - Platine (20) selon l'une quelconque des
revendications 15 à 18, **caractérisée** en ce que chaque
secteur (24, 25) est une lame globalement horizontale en

forme générale d'arc de couronne comprenant respectivement un orifice (241, 251) débouchant à chacune de ses extrémités et une lumière (242, 252) le long de sa ligne médiane située entre lesdits orifices (241, 251).

5

20 - Platine (20) selon l'une quelconque des revendications 15 à 19, **caractérisée** en ce que le premier coulisseau (8) et le deuxième coulisseau (9) comportent respectivement un élément (81, 91) en forme générale de parallélépipède plat et allongé, un tube (82, 92) le long de tout ou partie d'un des bords longitudinaux de ledit élément (81, 91), et une languette (83, 93) en forme générale de parallélépipède s'étendant perpendiculairement depuis une des arêtes latérales de la face inférieure dudit élément (81, 91) et comportant un orifice (86, 96) la traversant de part en part.

21 - Platine (20) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que les éléments (81, 91) respectives des premier et deuxième coulisseaux (8, 9) comprennent chacune deux lumières (84, 94) aptes à coopérer respectivement avec les tenons (63, 73) des plaques supérieures (62, 72) de la première et deuxième branches (6, 7).

25

22 - Platine (20) selon l'une quelconque des revendications 20 à 21, **caractérisée** en ce que les tubes (82, 92) respectifs des premier et deuxième coulisseaux (8, 9) sont aptes à recevoir chacun un câble (4) et à permettre sa solidarisation avec la platine (1) à l'aide de moyen de serrage.

30

23 - Platine (20) selon l'une quelconque des revendications 20 à 22, **caractérisée** en ce que les premier

- 24 -

et deuxième coulisseaux (8, 9) sont symétriques par rapport à l'axe de leurs lumières (84, 94).

24 - Platine (20) selon l'une quelconque des
5 revendications 19 à 22, **caractérisée** en ce que les axes des orifices (226, 236) des premier et deuxième organes de tension (22, 23) et ceux des orifices (86, 96) des premier et deuxième coulisseaux (8, 9) sont respectivement coaxiaux.

10

25 - Platine (20) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que elle comporte deux moyens de tension (12), l'un desdits moyens de tension (12) étant apte à coopérer simultanément avec l'orifice (226) des
15 premier organe de tension (22) et l'orifice (86) du premier coulisseau (8), et l'autre étant apte à coopérer simultanément avec l'orifice (236) du deuxième organe de tension (23) et l'orifice (96) du deuxième coulisseau (9) pour faire coulisser lesdits coulisseaux (8, 9) le long de
20 leurs lumières (84, 94) en appui sur les tenons (63, 73) afin de mettre sous tension les câbles (4).

26 - Platine (20) selon la revendication précédente, **caractérisée** en ce que les moyens de tension (12) sont des
25 boulons.

1/4

fig. 1

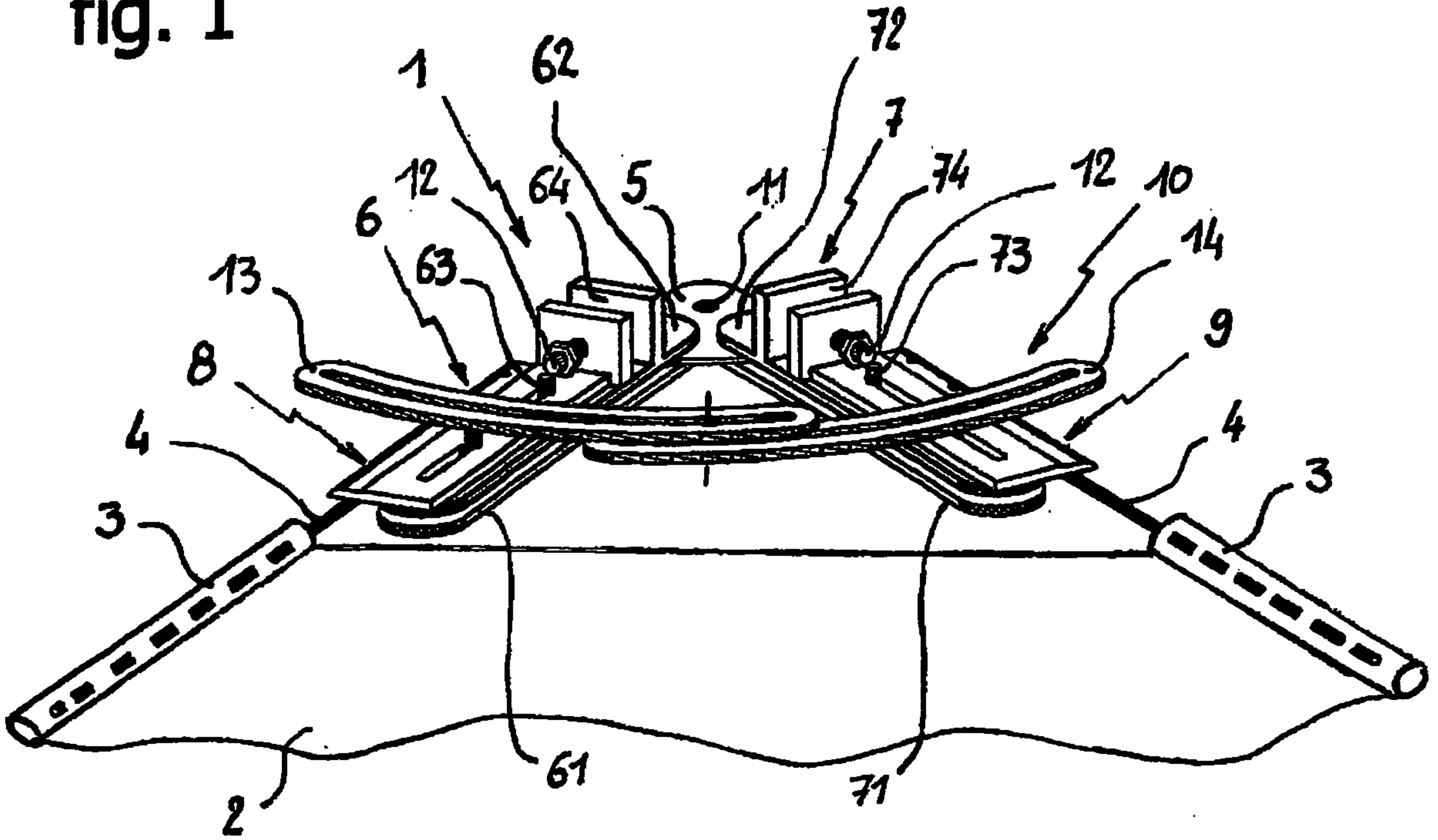
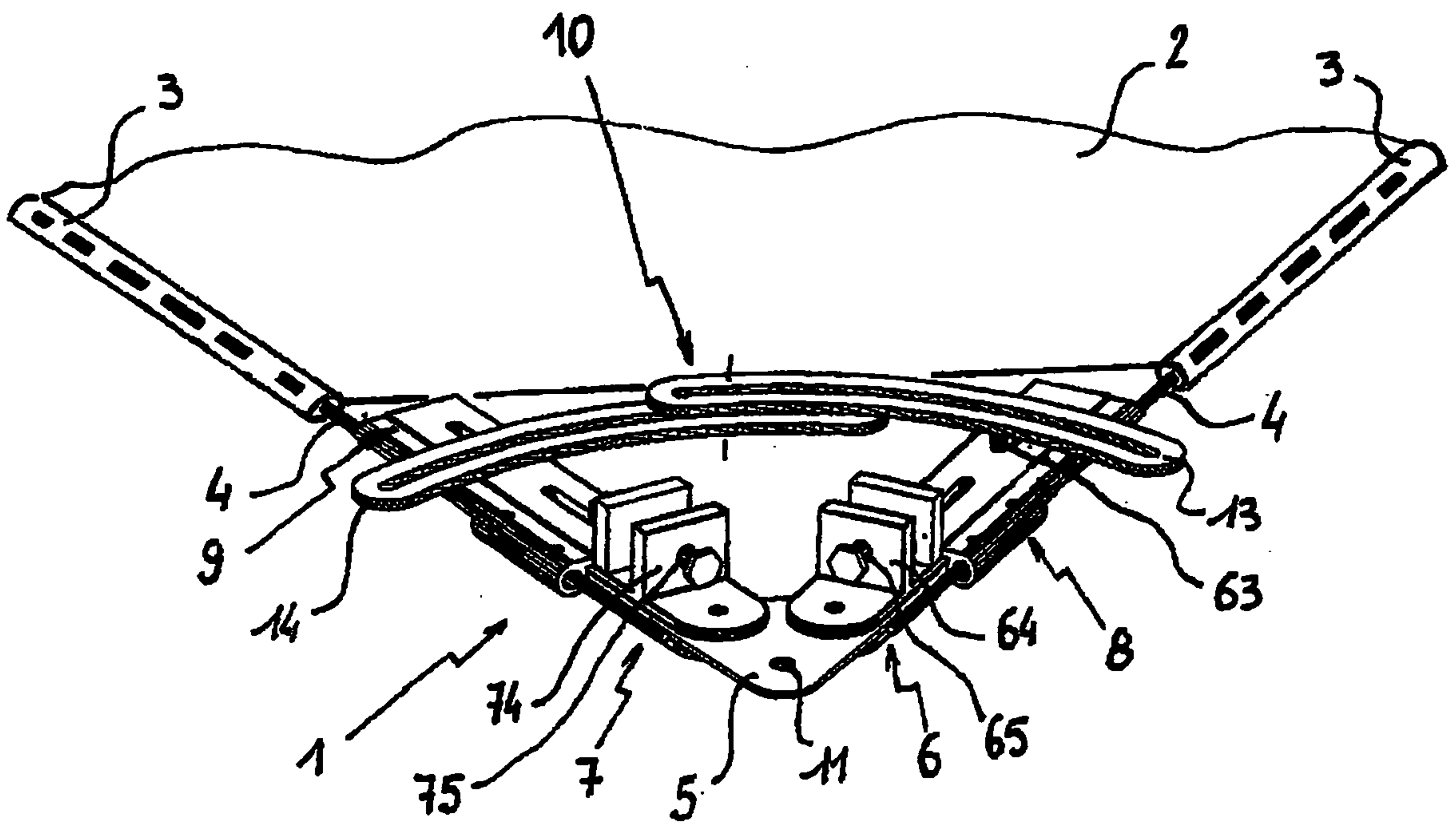


fig. 2



3/4

fig. 6

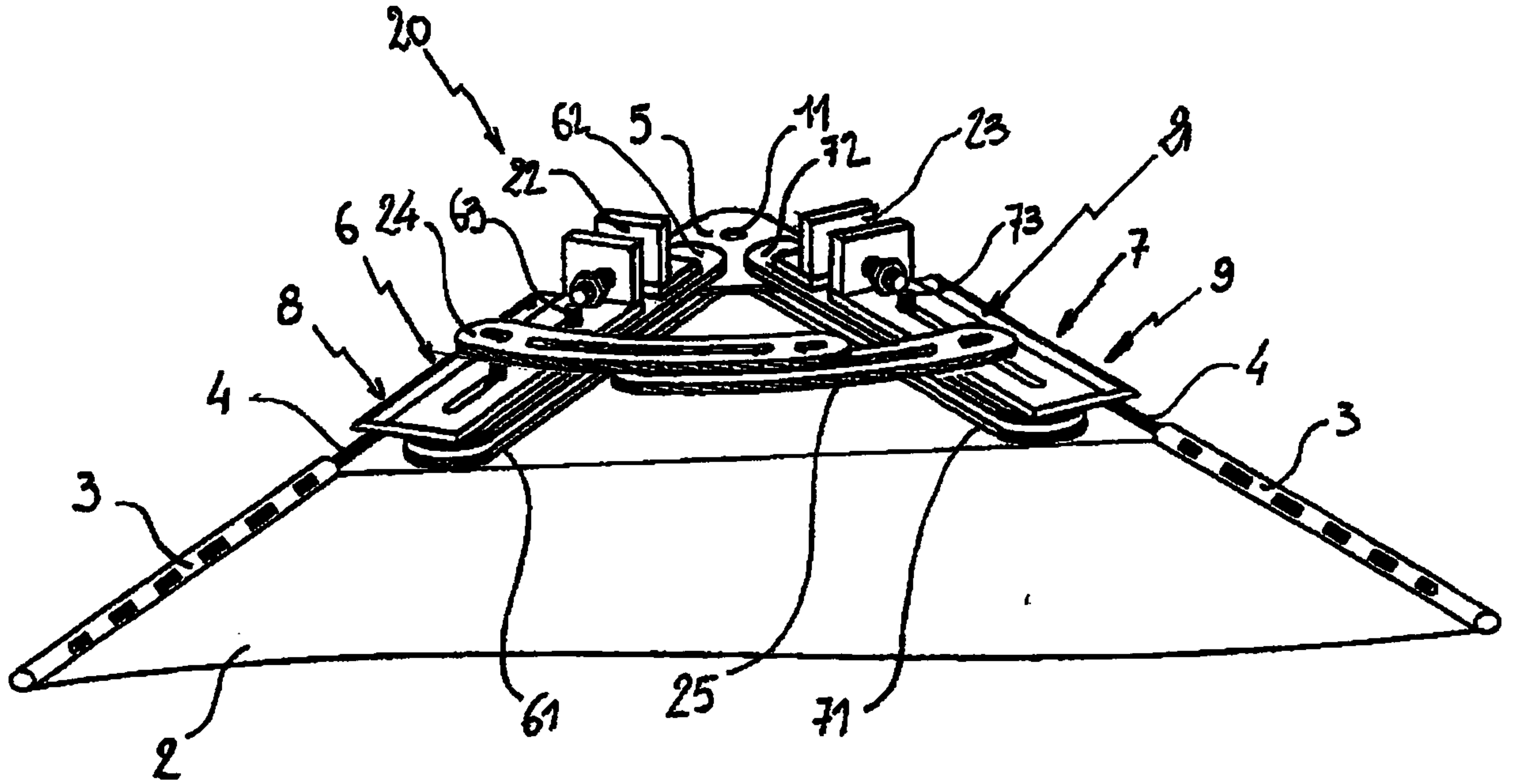


fig. 7

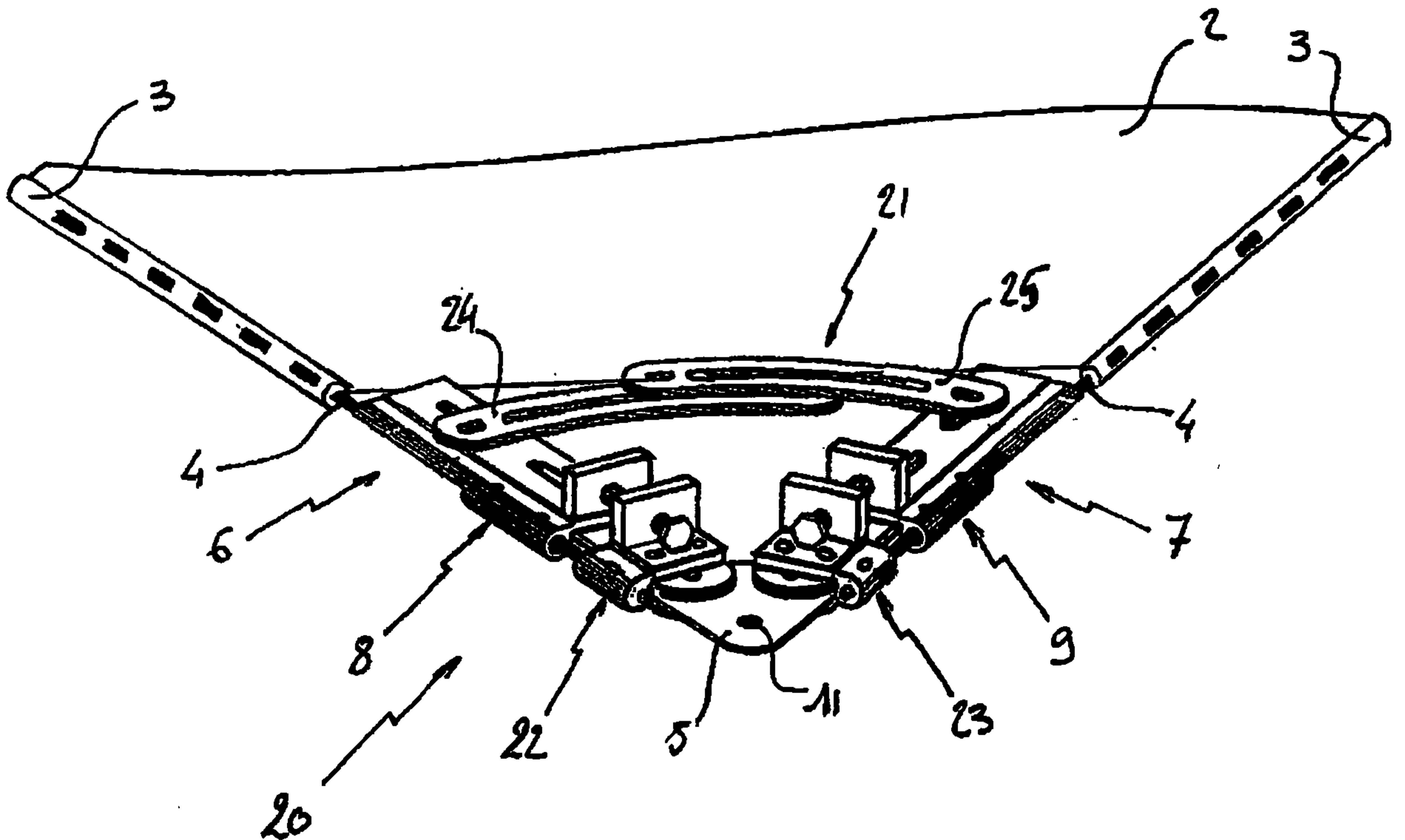


fig. 8

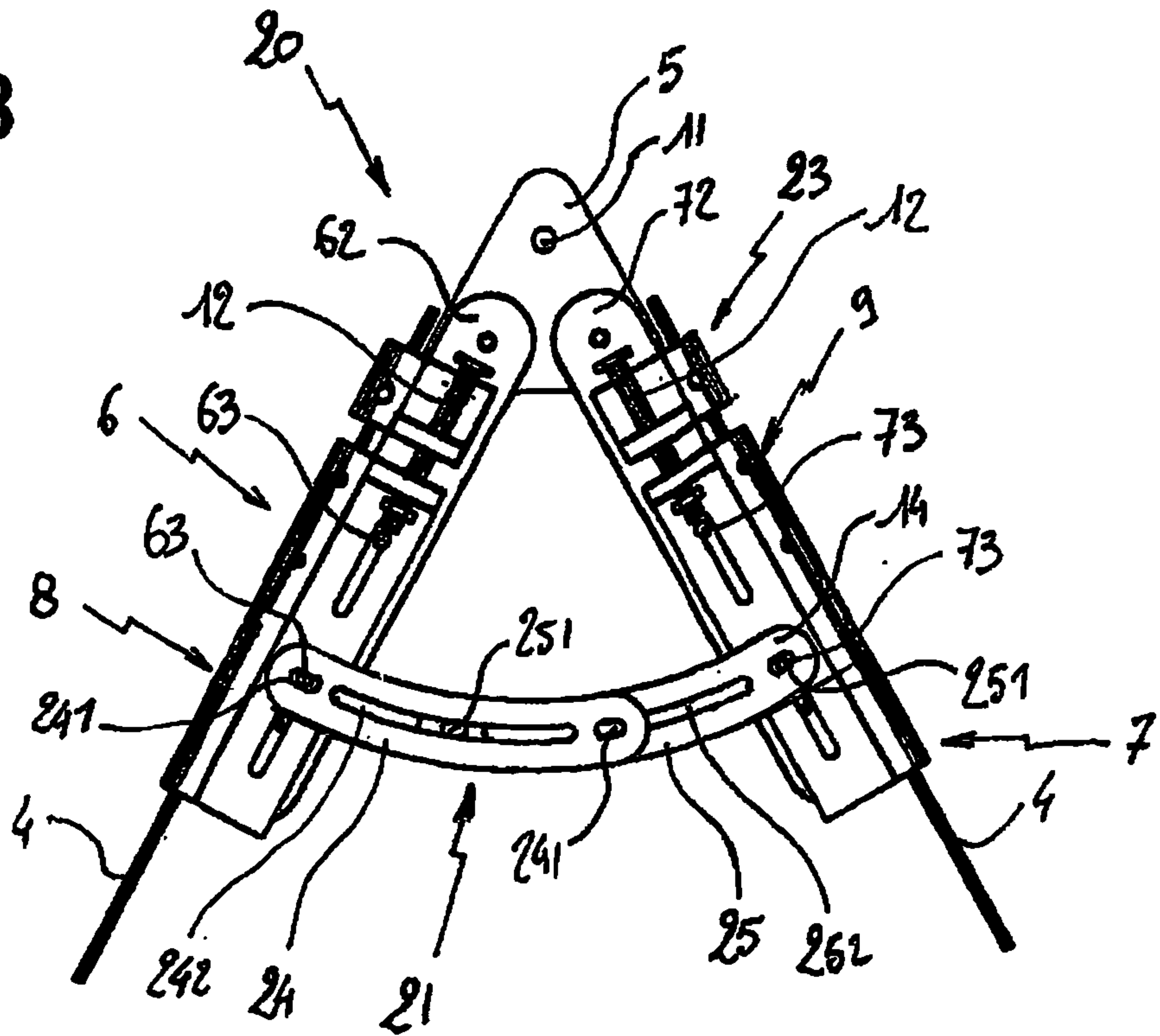


fig. 9

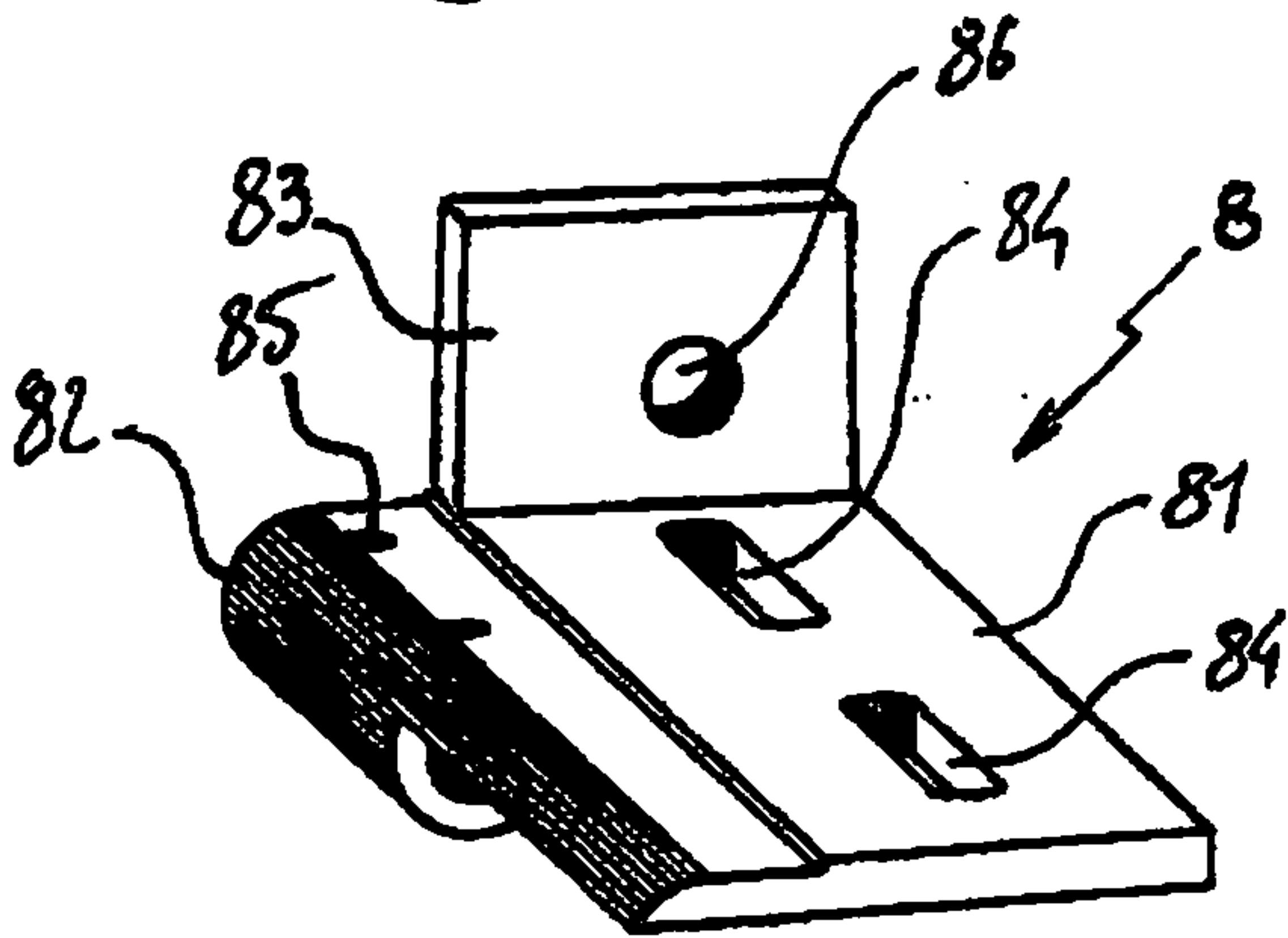


fig. 10

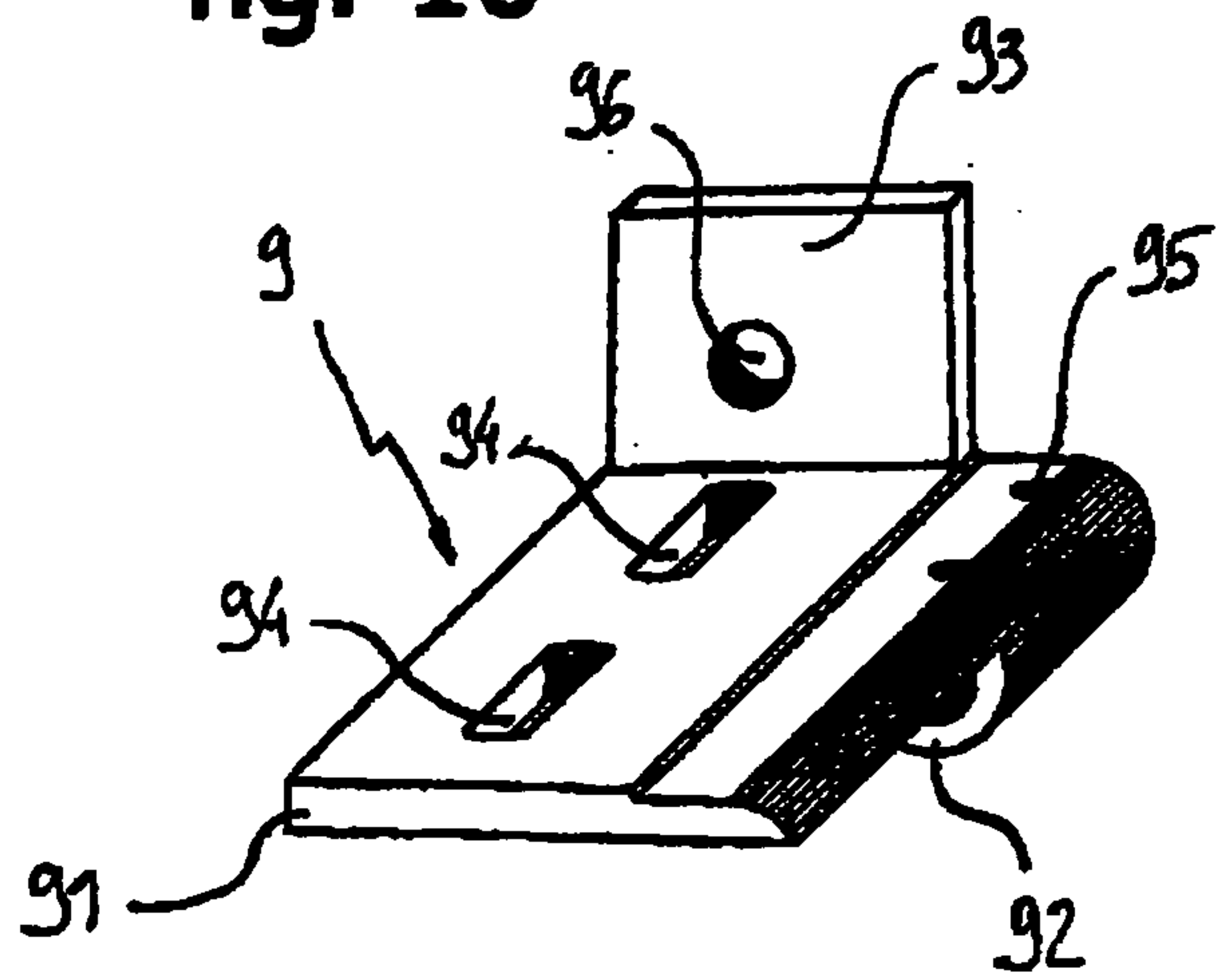


fig. 11

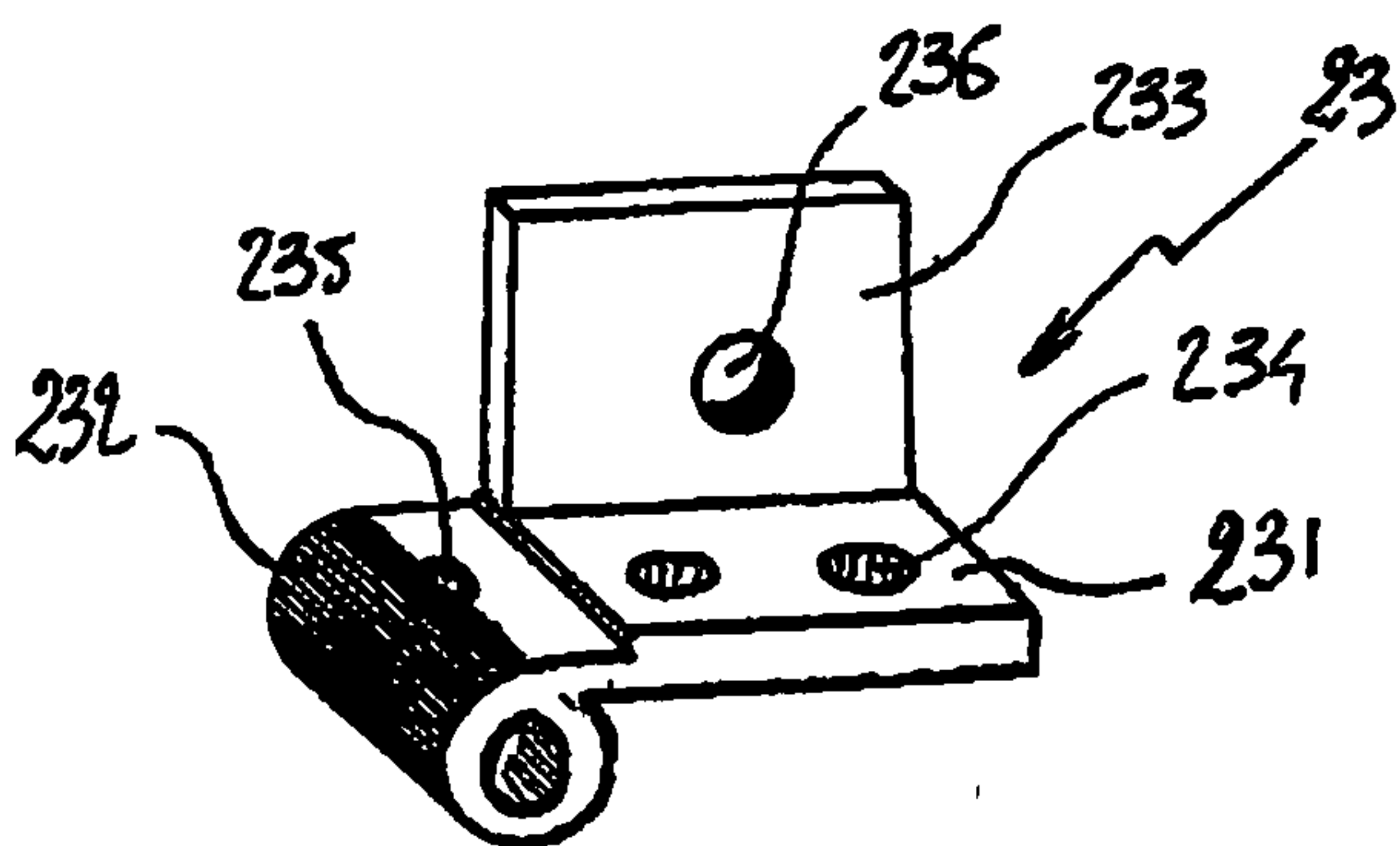


fig. 12

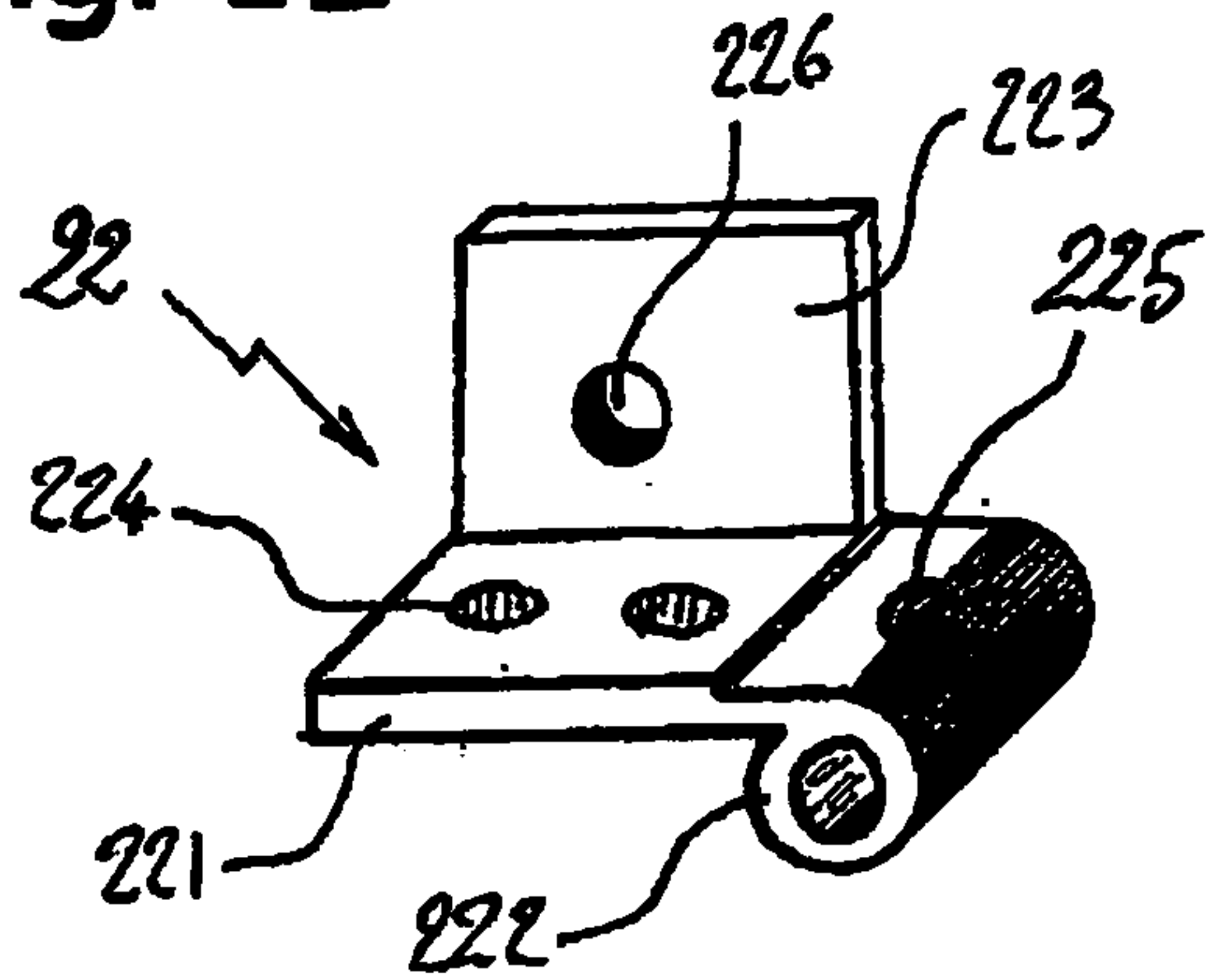


fig. 1

